

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02559

Numéro SIREN : 879 395 226

Nom ou dénomination : 2GYM SARL

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002490

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS



01012020	31122020	<input checked="" type="checkbox"/>
----------	----------	-------------------------------------

Désignation de la société : 2GYM		Adresse du siège social :	
SIRET	8 7 9 3 9 5 2 2 6 0 0 0 1 9	Mél : secretariat.2gymsarl@gmail.com	
Adresse du principal établissement : CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS 97139 LES ABYMES		Ancienne adresse en cas de changement :	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET

Activités exercées : **CLIMATISATION** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	281
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1), cocher la case ci-contre
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
Nom / Adresse N°
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
Nom / Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé **COGILOG**

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

- 00000 -	Tél :	Tél :
-----------	-------	-------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date :	Lieu : LES ABYMES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Qualité et nom du signataire : LA GERANTE-GAZA GERALDINE	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF)	Prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N°2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N°2065-SD

2021

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			4 à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
MIATH YVAN - Associé	300	2020	4 500				
SECTION GOYAVE BESSON 97190 LE GOSTER							

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



N° 15948 * 03

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2GYM										Nçant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise		CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS 97139 LES ABYMES															
SIRET		8 7 9 3 9 5 2 2 6 0 0 0 1 9															
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2			Durée de l'exercice précédent*		0 1										
												Exercice N clos le					
												13 11 22 02 0					
ACTIF																	
												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012											
		Autres*		014		016											
	Immobilisations corporelles*		028		030												
	Immobilisations financières* (1)		040		042												
	Total I (5)		044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052											
		Marchandises*		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	4 320	070				4 320							
		Autres* (3)		072	6 000	074				6 000							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	3 450	086					3 450							
	Charges constatées d'avance*		092	3 659	094					3 659							
Total II		096	17 430	098					17 430								
Total général (I + II)		110	17 430	112					17 430								
PASSIF												Exercice N					
												I					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120							7 500					
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126												
	Réserves réglementées*				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*				131												
	Report à nouveau				134												
	Résultat de l'exercice				136							(281)					
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142							7 219					
Provisions pour risques et charges				154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166						4 123						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	5 353					6 087						
	Produits constatés d'avance				174												
Total III				176						10 211							
Total général (I + II + III)				180						17 430							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2GYM		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
		018		3 1 2 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	4 998
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services*	217	218	10 677
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	15 675
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	4 843
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	765
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	5 847
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
	Rémunérations du personnel*			250	4 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	15 956
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(281)
Produits financiers (III)	280		294		
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)			306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(281)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	
				314	281
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	247	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)	345			
	BUD (44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356	
Déficits antérieurs reportables*		dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372
					281

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410		412		414		416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446								
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456								
	Matériel de transport	460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476								
Immobilisations financières		480		482		484		486								
TOTAL		490		492		494		496								
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566								
TOTAL		570		572		574		576								
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values											
					Court terme*	Long terme										
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589								
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595								
TOTAL					596	585	597	599								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2GYM				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et en cours	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL		770		775			
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860		281			
Total des déficits restant à reporter		870		281			
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	908
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	174
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

1 / 1 (1) Néant *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0 SIREN 8 7 9 3 9 5 2 2 6

Dénomination de l'entreprise 2GYM

Adresse (voie) CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS

Code postal 97139 Ville LES ABYMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique GAZA Prénom(s) GERALDINE

Nom marital GAZA % de détention 40,00 Nb de parts ou d'actions 200,00

Naissance : Date 08041980 N° Département 971 Commune POINTE A PITRE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie 1402 RESIDENCE LES CARBETS

Code postal 97139 Commune LES ABYMES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique MIATH Prénom(s) YVAN

Nom marital MIATH % de détention 60,00 Nb de parts ou d'actions 300,00

Naissance : Date 20031964 N° Département 971 Commune POINTE A PITRE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie SECTION GOYAVE BESSON

Code postal 97190 Commune LE GOSIER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021
Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI) -

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	Néant <input checked="" type="checkbox"/>

Exercice clos le

3	1	1	2	2	0	2	0
---	---	---	---	---	---	---	---

SIREN

8	7	9	3	9	5	2	2	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise **2GYM**

Adresse (voie) **CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS**

Code postal **97139** Ville **LES ABYMES**

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Editions Informatiques Comptables 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL 2GYM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social : 1402 Résidence les carbets RDC gauche 97139 LES ABYMES

RCS Pointe-à-Pitre n° 879 395 226 (2019 B 2559)

Assemblée générale du Mercredi 29 juin 2021

A LES ABYMES

Le 29 juin 2021

A 18 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le 13 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° *MIATH Yvan* détenant 300 parts sociales

2° *GAZA Géraldine* détenant 200 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 500 parts sur les 500 parts de la SARL formant le capital de la société.

Monsieur *Yvan MIATH* préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

GG

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2020, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de 281 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les *pertes* de l'exercice, qui se montent à 281 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GG

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du (des) gérant(s).

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les revenus (hors salaire) versés à Yvan MIATH en 2020 pour un montant de 4 500 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 12.5 des statuts, par *un seul gérant* pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,
À LES ABYMES
Le 29 juin 2021

Signataire

Géraldine GAZA

Fait à les Abymes
Le 29 juin 2021

Signature

